

Dialogue

www.sdec-energie.fr



ENJEUX

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

132
communes
s'engagent
avec le
SDEC
ENERGIE



Janvier 2015

Jacques LELANDAIS,

Président,

le **Bureau syndical**
et toute **l'équipe du**
SDEC ENERGIE

vous souhaite une
excellente année 2015

et sont heureux
de vous présenter
la nouvelle identité
visuelle du syndicat
qui affirme encore
davantage ses valeurs :
défense du service public
de l'énergie,
aménagement du territoire,
proximité avec les
collectivités et
les habitants du Calvados,
innovation et modernité.

Le comité du syndicat, réuni en assemblée générale le 18 décembre, a validé une première liste des communes qui ont transféré la compétence pour l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. D'ici 2017, elles devraient équiper l'ensemble du département du Calvados.

Une borne tous les 20 km. De quoi rassurer les conducteurs de véhicules électriques dans le Calvados et convaincre ceux qui hésitent encore à s'équiper. Tel est l'objectif affiché par le SDEC ENERGIE qui vient de lancer, en décembre 2014, un marché pour l'achat et l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques dans tout le département. « Après une première phase d'information et de concertation avec les élus, entre 2013 et 2014, nous sommes désormais en phase active du projet », se félicite Alban Raffray, responsable du service Energie du syndicat.

Le coût d'installation pris en charge à 80 %

Le SDEC ENERGIE a convaincu : 132 communes lui ont d'ores et déjà confirmé le transfert de cette compétence, ce qui pourrait représenter à terme 194 bornes installées sur le territoire. « Des villes de toute taille, pour qui le véhicule électrique représente moins de pollution et moins de bruit ». Grâce aux aides de l'Etat et à celles des financeurs sollicités

par le SDEC ENERGIE (Région Basse-Normandie, Conseil général), les collectivités vont aussi pouvoir bénéficier d'une prise en charge financière à hauteur de 80 %. « Alors que le coût d'installation d'une borne est de 11 000 euros en moyenne, elle ne leur reviendra qu'à 2 500 euros », souligne Alban Raffray. Les communes qui s'engagent bénéficieront en plus de l'assistance du SDEC ENERGIE, qui gèrera les études et les démarches liées au projet. « Une équipe de techniciens sera chargée de vérifier les emplacements choisis par la commune, en fonction de critères techniques (la capacité du réseau électrique, la taille, la couverture GRPS pour la transmission des informations et le paiement), avant les études définitives et enfin l'implantation par l'entreprise qui aura été retenue dans le cadre du marché qui a été lancé ».

Un maillage dense et cohérent

Le déploiement des bornes devrait débiter au second trimestre et se poursuivre jusqu'en 2017. « L'idée n'est pas d'installer des bornes à tous les carrefours, mais de créer un maillage dense et cohérent

sur tout le territoire, pour convaincre les utilisateurs. Le principal frein à l'achat de véhicule électrique reste leur autonomie limitée, 150 km en moyenne. Or, la moyenne des déplacements quotidiens dans le département n'excède pas les 30 km », relève Catherine Gourney-Leconte vice-présidente chargée de l'énergie au syndicat.

Une aide financière de 1 000 € par véhicule électrique.

Incitatif, jusqu'au bout. Une fois les bornes installées, le SDEC Energie prévoit de proposer un abonnement à 20 € l'année pour les utilisateurs pendant les deux premières années d'exploitation... Le comité syndical vient aussi de voter, lors de sa dernière assemblée, le 18 décembre, une nouvelle aide de 1 000 euros par véhicule électrique, et ce dans la limite de deux achats, pour toutes ses communes et intercommunalités adhérentes désireuses de s'équiper. □

[SUITE PAGE 2]

AU FIL DES MOIS

19 SEPTEMBRE - CAEN

Départ en retraite de Jean-Louis Leclerc



Jean-Louis Leclerc, entouré de sa famille, de ses amis, des élus, des partenaires de longue date et de l'équipe du syndicat, a fêté, dans la joie et la bonne humeur, sa fin d'activité professionnelle après avoir œuvré 33 ans au SDEC ENERGIE.

3 OCTOBRE – HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR (Site de la Société des Matériaux Caennais)

Opération de concasse de poteaux béton



Le SDEC ENERGIE et ERDF ont organisé une opération de concassage de poteaux béton, déposés à l'occasion des travaux d'enfouissement

ou de renouvellement des réseaux électriques. Le SDEC ENERGIE et ERDF enfouissent chaque année près de 170 km de réseau électrique. Ainsi, 45% du réseau électrique est en souterrain dans le Calvados. Ces travaux conduisent à la dépose de 2 200 tonnes de poteaux en béton par an, 100% recyclés.

9 AU 17 OCTOBRE – CAEN LA MER

Le Parcours de l'Énergie s'expose aux Rives de l'Orne

Dans le cadre de la Fête de l'Énergie, organisée par Caen la Mer, les visiteurs des Rives de l'Orne ainsi que les élus et les agents de Caen la Mer ont pu découvrir, pendant plus d'une semaine, le Parcours de l'Énergie, exposition itinérante du syndicat qui explique les différentes sources d'énergies (fossiles et renouvelables), la transformation, la distribution et les moyens pour les économiser.

22 DÉCEMBRE – SDEC ENERGIE

Cahier des charges de concession « électricité »



Le SDEC ENERGIE, ERDF et EDF ont signé l'avenant d'actualisation juridique du cahier des charges de concession qui les lie depuis 1992. Cette conclusion met un terme à une

étape importante et fondatrice qui va désormais mener les trois parties vers la mise en œuvre des opérations de fin de contrat en 2017 et la renégociation du contrat à venir.

LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

200

C'est le nombre de personnes, représentant 126 collectivités, qui ont participé aux 16 dernières sessions de formation à l'outil GéoSDEC, la solution SIG du SDEC ENERGIE pour la gestion des réseaux, l'urbanisme, les données cartographiques www.geosdec.fr

ENJEUX [SUITE]

132 communes s'engagent avec le SDEC ENERGIE

80 % des bornes à recharge accélérée



Faire le plein pendant ses courses ou un rendez-vous chez le coiffeur... C'est tout l'intérêt des bornes à recharge accélérée. D'une puissance de 22 kW, elles permettent de recharger les batteries de son véhicule électrique en une heure environ. Près de 80 % des bornes installées par le SDEC ENERGIE afficheront cette capacité et le syndicat veillera d'ailleurs à ce qu'elles soient installées autant que possibles près des commerces. Les autres bornes, à recharge normale, permettent quant à elles de recharger son véhicule en 6 à 8h... ou en une nuit.

Contact : Alban Raffray
Responsable du service Énergie - 02 31 06 61 64
araffray@sdec-energie.fr



Les communes déjà engagées

Voici la liste des 132 communes qui ont transféré la compétence au SDEC ENERGIE pour l'installation et l'entretien des bornes de recharges pour véhicules électriques.

Annebault, Argences, Arromanches-les-Bains, Auberville, Audrieu, Aunay-sur-Odon, Barent, Bayeux, Bénouville, Bernières-sur-Mer, Beuvron-en-Auge, Blainville-sur-Orne, Blangy-le-Château, Blonville-sur-Mer, Bonnesbosq, Bretteville-L'Orgueilleuse, Bretteville-sur-Laize, Bretteville-sur-Odon, Cabourg, Caen, Cagny, Cahagnes, Cambremer, Campagnolles, Champ-du-Boult, Clinchamps-sur-Orne, Colleville-sur-Mer, Colombelles, Condé-sur- Noireau, Coquainvilliers, Cormelles-le-Royal, Cormolain, Coulonces, Courcy, Crevecoeur-en-Auge, Cricquebœuf, Croissanville, Cuverville, Démouville, Dives-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Dozulé, Ellon, Épron, Équemauville, Escoville, Estry, Évrecy, Falaise, Fierville-les-Parcs, Firfol, Fleury-sur- Orne, Fontaine, Étopefour, Fontaine-Henry, Fontenermont, Glos, Gouvix, Grainville-Langannerie, Grainville-sur-Odon, Grandcamp-Maisy, Grentheville, Guilberville, Hermanville-sur-Mer, Hérouville-Saint-Clair, Honfleur, Hubert Folie, Jort, La Graverie, La Rivière-Saint-Sauveur, La Vespière, Langrune- sur-Mer, Le Bény-Bocage, Le Mesnil-Guillaume, Le Mesnil-Patry, Le Molay-Littry, Le Tourneur, Le Tronquay, Lion-sur-Mer, Lisieux, Livarot, Louvigny, Luc-sur-Mer, Maltot, Mathieu, Merville-Franceville Plage, Mézidon-Canon, Mondeville, Montchamp, Morteaux-Coulbœuf, Norolles, Notre-Dame-d'Éstrees, Noyers-Bocage, Orbec, Ouistreham, Pont-d'Ouille, Pont-l'Évêque, Port-en-Bessin, Ranville, Rots, Sannerville, St-Aignan de-Cramesnil, St-Arnoult, St-Aubin-d'Arquenay, St-Aubin-sur-Mer, St Benoît-d'Hébertot, St-Désir, St-Gabriel-Brécly, St-Gatien-des-Bois, St-Germain-de-Tallevende, St-Germain-le-Vasson, St-Julien-le-Faucon, St-Martin-des-Entrées, St-Pierre-sur-Dives, St-Sever, Ste-Honorine-des-Pertes, Subles, Surville, Thaon, Thury-Harcourt, Tilly-sur-Seulles, Trévières, Trois-Monts, Trouville-sur-Mer, Urville, Vaudry, Ver-sur-Mer, Verson, Vierville-sur-Mer, Villers-Bocage, Villers-sur-Mer, Villerville, Vire.

L'ACTU EN LUMIÈRE

Commissions Locales d'Énergie (CLE)

Dix-sept réunions de terrain

Du 3 au 24 novembre dernier, plus de 1 400 représentants des collectivités membres du SDEC Energie ont été invités à participer aux 17 Commissions Locales de l'Énergie.

Lieux d'information et de consultation, elles ont aussi été l'occasion d'échanger avec les élus et notamment les nouveaux délégués.



La CLE de Caen Sud.

Organisées au moins une fois par an dans une commune du secteur géographique concerné, les Commissions Locales d'Énergie (CLE) sont l'occasion d'aborder l'actualité du SDEC ENERGIE.

« Il existe ainsi un tronc commun de sujets ⁽¹⁾, précise Bruno Delique, le nouveau directeur du Syndicat départemental. Mais chaque commission choisit deux autres thèmes en fonction de ses centres d'intérêt. Ainsi, par exemple sur la CLE Caen Sud, les représentants ont voulu aborder le diagnostic électricité et la précarité énergétique ». Les CLE de novembre ont également permis de préparer les travaux du comité syndical de décembre

et en particulier la question du financement des travaux par les fonds de concours.

Onze correspondants de proximité

Depuis le changement des statuts, et pour des raisons d'efficacité, le comité syndical ne réunit plus les délégués des 724 collectivités adhérentes mais seulement 123 représentants des 17 CLE. « Alors, pour rester en phase avec les préoccupations de terrain des élus, nous avons décidé, poursuit Bruno Delique, de mettre en place des correspondants de proximité auprès de chaque CLE. » Ainsi, onze responsables de

service du SDEC ENERGIE sont devenus référents permanents auprès des élus. « En dehors de participer à la préparation des CLE, les correspondants servent de porte d'entrée pour chacun d'entre eux. Une fonction d'autant plus utile que plus de 60% des membres du SDEC ENERGIE sont de nouveaux élus », conclut Bruno Delique, qui envisage, comme autre nouveauté, d'organiser une seconde période de réunions des CLE. « Elles devraient être thématiques et se tenir au printemps. » ■

⁽¹⁾ Cette année, trois sujets ont été retenus : Les fonds de concours, le schéma de déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques et le groupement de commandes d'énergie.

SUR LE TERRAIN



Esquay-sur-Seulles

Le chemin s'éclaire au passage des enfants

Pour accéder à la nouvelle école en toute sécurité, la commune d'Esquay-sur-Seulles a aménagé un chemin piétonnier, dont l'éclairage s'intensifie au passage des enfants. Une première dans le Calvados.



Le chemin du parking à l'école, à Esquay-sur-Seulles.

Au petit matin, le sentier piétonnier est faiblement éclairé par quatre grands candélabres installés en bordure. Les détecteurs de mouvement postés sur les lampadaires réagit automatiquement à l'arrivée des premiers écoliers. À leur passage, les leds changent d'intensité et éclaire le chemin de lumière pendant 90 secondes. C'est plus de temps qu'il n'en faut aux enfants pour parcourir les derniers cent mètres jusqu'à l'école. Puis le sentier retrouve une lumière tamisée jusqu'au lever du jour.

Détecteur de présence

Esquay-sur-Seulles est la première commune du Calvados équipée par le SDEC ENERGIE avec cette nouvelle technologie : un système d'éclairage par leds avec détecteur optique de mouvement. Lorsque le détecteur capte une présence

dans une zone paramétrée, la source lumineuse change d'intensité. « Seuls les leds permettent une telle réactivité parce qu'elles n'ont pas de temps de chauffe ou de refroidissement », explique Jérôme Vibert, technicien éclairage public au SDEC ENERGIE. En veille, les lampadaires ont une consommation de 4 watts (par heure). Celle-ci passe à 40 watts lorsqu'une présence est détectée (contre 70 watts pour une ampoule classique). Pour la commune, « l'économie d'énergie est importante, même si l'investissement initial est nécessaire », note le maire d'Esquay-sur-Seulles, Bruno Russeil.

Éclairage régulé

Ouverte à la rentrée 2014 à l'initiative de Bayeux Intercom, la nouvelle école est destinée aux enfants du

village et à ceux des trois communes voisines : Vienne-en-Bessin, le Manoir et Vaux-sur-Seulles. Pour accueillir les 87 élèves en toute sécurité, la mairie a limité la vitesse sur l'axe principal, aménagé un parking de 32 places et créé ce chemin piétonnier éclairé, comme tout le village, de 6h du matin au lever du jour et le soir, jusqu'à 22h30. La solution, préconisée par le SDEC ENERGIE, a convaincu les élus d'Esquay-sur-Seulles et fait déjà des émules ailleurs. Au premier trimestre 2015, le parking de la Halle aux Grains à Bayeux sera équipé à son tour et un système comparable, avec des bornes au sol, est prévu à Balleroy. □

Contact : Service Eclairage
02 31 06 61 65
eclairage@sdec-energie.fr

PAROLE D'ÉLU



BRUNO RUSSEIL, maire d'Esquay-sur-Seulles

« Un investissement durable »

« À l'origine, nous avons souhaité aménager un parking et sécuriser les abords immédiats pour favoriser le maintien de l'école sur la commune. Il est apparu évident qu'il fallait aussi aménager un chemin piétonnier entre le parking et l'école.

Nous avons fait confiance au SDEC ENERGIE pour nous proposer la meilleure solution d'éclairage public et nous sommes satisfaits du résultat. C'est un système innovant et économe en énergie, qui représente pour la commune un investissement durable. »



Suite de l'interview en vidéo sur <https://www.youtube.com/watch?v=-QFNagGbymQ>

Vos documents d'urbanisme accessibles en deux clics

Le SDEC ENERGIE et ses partenaires ont signé, en octobre dernier, la convention pour la numérisation des documents d'urbanisme du Calvados et leur mise à jour.

La généralisation de la numérisation des cartes communales, plans d'occupation des sols, plans locaux d'urbanisme, s'accélère. « Dans de nombreuses communes du département, ces documents, très utiles pour les projets de travaux (construction d'ouvrages électriques...), sont souvent difficilement accessibles, explique François Thomas, responsable du service Cartographie du SDEC ENERGIE. Dans certaines communes, ils sont encore sous forme papier et quand ils

ont été numérisés, les dernières mises à jour ne sont pas toujours appliquées. Parfois même, elles ne savent pas que leur document d'urbanisme est sous forme numérique et accessible via un système d'information géographique (SIG). »

Organiser et partager l'information

Le SDEC ENERGIE et ses partenaires⁽¹⁾ ont donc signé une convention pour la numérisation des documents d'urbanisme du Calvados et leur mise à jour. « Il s'agit de rassembler, d'organiser et de partager des informations géographiques pour les rendre conforme à l'ordonnance du 19 décembre 2013⁽²⁾, rappelle Claude Chesnel, vice-président chargé des nouvelles technologies. Ainsi, ces documents numérisés pourront être publiés sur le Géoportail national de l'urbanisme à partir de 2016 pour répondre aux obligations de la loi. Ils seront consultables à partir des portails cartographiques des partenaires (plateforme GéoSDEC pour le SDEC ENERGIE, via www.geosdec.fr). » Ce partena-

riat exemplaire participe au service public dans l'intérêt général des collectivités et des citoyens.

Le projet de 250 000 euros TTC d'investissement est financé par l'Europe (FEDER) pour 50 %, le Conseil Général du Calvados pour 20 %, la Région Basse-Normandie et le SDEC ENERGIE, à hauteur de 15 % du montant chacun. Sous licence gouvernementale Open Data « Etalab », elles seront libres d'accès et utilisables par tous, grand public inclus. Aujourd'hui, le SDEC ENERGIE est aux côtés des collectivités adhérentes pour répondre à cette nouvelle réglementation. □

Contact : Service d'Information géographique
02 31 06 61 59 – contact@geosdec.fr



Les partenaires lors de la signature de la convention.

⁽¹⁾ La Région Basse-Normandie, l'Etablissement public foncier de Normandie, le Département du Calvados, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados, le CAUE et l'UAMC.

⁽²⁾ Ce texte relatif à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique a pour objectif de faciliter l'accès pour le citoyen à tous les documents d'urbanisme numériques sur l'ensemble du territoire sur un espace centralisé (portail national de l'urbanisme).



Jean-Marc Brière, directeur des services techniques de Giberville

Certificats d'économies d'énergie

« Le montant de la prime, une belle surprise »

Sur le site Internet du SDEC ENERGIE, www.sdec-energie.fr, une plateforme d'obtention des Certificats d'Économies d'Énergie permet aux collectivités de bénéficier de primes pour leurs travaux. La commune de Giberville témoigne.

Quand avez-vous utilisé la plateforme d'obtention des Certificats d'Économies d'Énergie ?

À l'occasion du remplacement de la chaudière de notre salle des fêtes tombée en panne après 25 ans de service. Nous avons entendu parler de ces certificats par le SDEC ENERGIE lors d'une réunion du conseil en économie partagée (CEP) quelques semaines avant cet incident, heureusement. Nous avons constaté que notre projet était éligible sur la plateforme proposée par le syndicat. Nous avons donc fait les démarches pour obtenir la prime et faire installer, par une entreprise de la commune, une nouvelle chaudière à gaz qui nous permettra de réaliser des économies d'énergie.

Concrètement, que faut-il faire pour en bénéficier ?

La procédure est assez simple et la plateforme collaborative destinée aux élus, accessible depuis le site www.sdec-energie.fr, est claire. J'ai d'abord décrit le projet de la commune avant de préciser la nature des travaux. Après validation de notre projet, nous avons reçu une offre affinée d'achat dans les 48 heures de la part de fournisseurs d'énergie. En fonction de la proposition de rachat de nos C2E, nous avons alors retenu la meilleure pour Giberville.

Quel est l'avantage de ces certificats pour la commune ?

Nous avons fait une économie sur le montant des travaux. Une prime de 1 149 € net sur une somme totale de 9 000 € HT, soit 12,7 % du coût total. Comme c'était notre premier dossier, le montant de la prime a été une belle surprise. Maintenant, si nous avons d'autres projets d'économies d'énergie, nous recommencerons. Je conseille aux élus qui ont des projets comme le nôtre de se rapprocher du SDEC ENERGIE avant de faire les travaux. C'est nécessaire pour obtenir la prime. □

Contact : Jérémie BREDIN
Ingénieur Energie – 02 31 06 61 66
jbredin@sdec-energie.fr

⁽¹⁾ Le principe est d'inciter les « obligés » (fournisseurs d'énergie) à réaliser des économies d'énergie et d'encourager les « non-obligés » (collectivités publiques, personnes morales) par l'obtention d'un certificat. Les obligés peuvent soit réaliser eux-mêmes les mesures d'économie d'énergie, soit acheter des certificats aux non-obligés, soit payer une surtaxe à l'État.



CAP DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gaz naturel 20% d'économie en moyenne grâce aux commandes groupées !

Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, le SDEC ENERGIE a constitué un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel. Une démarche de mutualisation ouverte à toutes les collectivités.



Les tarifs réglementés de l'électricité et du gaz naturel prennent progressivement fin. Au 1^{er} janvier 2015, les titulaires d'un contrat portant sur plus de 200 MWh de gaz naturel par an devront avoir mis leur fournisseur en concurrence. Au 1^{er} janvier 2016, le principe s'étendra de manière beaucoup plus large aux contrats de plus de 30 MWh. De nombreuses collectivités seront donc concernées. « Pour les aider dans leurs démarches, mutualiser les moyens et les coûts et ainsi obtenir les meilleures offres possibles, le SDEC ENERGIE a constitué un groupement de commandes », indique Catherine Gourney-Leconte, vice-présidente en charge de l'énergie. Moyennant une participation annuelle de 30 à 120 €, selon la taille de la collectivité, chaque adhérent bénéficie de l'expertise du syndicat en termes de marchés publics : de l'élaboration d'un cahier des charges à l'analyse des offres et à la négociation avec les fournisseurs. Le groupement est ouvert aux communes, communautés de communes mais aussi bailleurs sociaux, EHPAD... « Plus nous sommes nombreux, plus il est facile de négocier et de poser nos conditions », explique Catherine Gourney-Leconte.

La garantie d'une même qualité de service
Le premier marché, conclu pour l'année 2015 avec le fournisseur Gaz de Bordeaux, profite ainsi à 143 membres pour un total de 818 contrats⁽¹⁾ et une consommation cumulée de 120 GWh, soit environ celle d'une ville de 15 000 habitants. « Nous avons obtenu une économie d'environ 1 M€ sur la totalité, ce qui représente, en moyenne, une baisse de 20% pour chaque membre qui reste titulaire de son contrat, et avec la garantie d'une même qualité de service », précise Alban Raffray, responsable du service Energie. Une nouvelle procédure sera lancée à l'automne 2015 pour permettre à de nouvelles collectivités de rejoindre le groupement et de bénéficier de cette démarche de partage et de mutualisation. Poursuivant le même objectif, un groupement d'achat d'électricité pour les bâtiments sera constitué en juillet 2015. □

⁽¹⁾ Les collectivités possèdent généralement plusieurs contrats en fonction du nombre de leurs équipements.

Contact : Service Energie - 02 31 06 61 80 energie@sdec-energie.fr

Solidarité Des aides à la rénovation pour les plus démunis



Le SDEC ENERGIE s'engage depuis plusieurs années pour lutter contre la précarité énergétique. Cette année, il participe à hauteur de 40 000 € à la création d'un fonds spécifique, destiné à financer des travaux de rénovation thermique dans les logements des plus démunis. « Une convention a été signée en avril 2014 entre le SDEC ENERGIE, le PACT du Calvados et le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT), qui instruiront les dossiers » précise Cédric Poisson, vice-président chargé de la solidarité. Les aides concernent les logements occupés à titre principal, situés dans le Calvados et sous conditions de ressources. Les travaux peuvent concerner l'isolation des parois, des combles, des planchers ; l'installation ou le remplacement d'un mode de chauffage... L'aide intervient sur le reste à charge après que tous les dispositifs légaux aient été sollicités. ■

- EN SAVOIR PLUS**
- PACT ARIM : Béatrice Sgorbini 02 31 86 58 61
 - CDHAT : Jean-Louis Larue 02 33 75 62 42
 - SDEC ENERGIE : Alicia Pringault 02 31 06 61 82

À VOIR À LIRE

Fiche pratique
« Les commissions et délégations »
Novembre 2014

Fiche pratique
« Les tarifs sociaux d'accès à l'énergie »
Novembre 2014

Fiche pratique
« La plateforme de mutualisation des Certificats d'Économies d'Énergies »
Novembre 2014



AGENDA

MERCREDI 4 FÉVRIER ET MERCREDI 11 MARS 2015
À partir de 9h – SDEC Energie
Matinale de l'Énergie « Fonds de concours et/ou étalement de charges pour financer les travaux ? »

- Matinale ouvertes aux élus, aux services des collectivités adhérentes
- Inscriptions sur communication@sdec-energie.fr ou au 02 31 06 61 61 en précisant la date de la Matinale.

MARDI 24 FÉVRIER 2015 (lieu et heure à préciser)
Comité syndical

- Extrait de l'ordre du jour :
- Compte administratif et compte de gestion 2014
 - Budget 2015
 - Conditions techniques, administratives et financières des compétences « éclairage », « signalisation tricolore » et « infrastructures de recharge pour véhicules électriques ».

